



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02028777

HAL Id: hceres-02028777

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028777v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit privé

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de master *Droit privé* a pour objectif de former les étudiants à des professions juridiques très diversifiées (secteur public et privé). En 2nde année de master (M2), une logique de spécialisation progressive est respectée, par l'offre de cinq spécialités distinctes et opportunément ciblées pour autoriser une offre complète.

La spécialité *Droit du travail, droit du contrat de travail* a pour objectif de former des juristes en droit social, destinés à des professions libérales ou salariées (avocat, juriste, responsable des ressources humaines, etc.) ou des métiers de la fonction publique (magistrat, inspecteur du travail, etc.).

La spécialité *Droit notarial* s'inscrit dans le cadre réglementé de la formation aux professions notariales. Néanmoins, faute d'avoir concrétisé la convention nationale exigée par le décret du 13 mars 2013, l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) n'est plus habilitée à délivrer le Diplôme supérieur du notariat (DSN). Une inscription dans l'Université Paris 2 Panthéon-Assas permet depuis lors aux étudiants de suivre néanmoins les enseignements du DSN et il convient d'espérer que ce palliatif devienne inutile par la signature des conventions défailtantes actuellement discutées.

La spécialité *Droit pénal et sciences criminelles* a pour objectif de former aux métiers d'avocat pénaliste ou de la fonction publique (gendarme, commissaire de police, magistrat, etc.).

La spécialité *Droit et procédure* a pour objectif de former essentiellement aux carrières judiciaires (greffier en chef des tribunaux, huissier de justice, avocats, etc.).

La spécialité *Droit des affaires, droit des petites et moyennes entreprises et industries* (PME-PMI) a pour objectif de former des avocats ou juristes d'affaires spécialisés dans le secteur des petites et moyennes entreprises et industries.

Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mentionnent l'accès au doctorat à l'issue de chacune de ces spécialités.

Le lieu où sont dispensés les enseignements, que l'on suppose à Reims, n'est pas précisé.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs sont ceux, classiques, d'un master de droit privé et relèvent tout à la fois du domaine scientifique et professionnel (privé ou dans le public). Ils sont clairement renseignés à l'instar des compétences attendues, qui le sont tant sur le fond que sur la forme.</p> <p>La diversité des professions autorisées par ce master est néanmoins et logiquement restreinte au sein des spécialités (M2). Elles permettent d'accéder à des emplois dont le niveau est en accord avec la formation (bien qu'il faille préciser que l'accès à certains métiers reste subordonné à l'obtention d'un concours), si ce n'est la spécialité <i>Droit des affaires</i> dont la fiche RNCP n'est pas renseignée sur ce point.</p>

En chaque spécialité, les unités d'enseignements (UE) paraissent opportunes à l'acquisition des connaissances attendues, si ce n'est une réserve quant aux enseignements ciblés en droit de l'immobilier et de la construction ou droit du financement qui s'inscrivent plus difficilement dans la logique générale de la spécialité *Droit et procédure*. Une seconde réserve concerne la spécialité *Droit du travail*, en lequel la fonction de responsable des ressources humaines exige des compétences en gestion qui ne sont peut-être pas acquises dans leur globalité à l'issue de la formation. Certaines matières font l'objet de mutualisation, mais seul un exemple général entre deux spécialités est mentionné tandis qu'il s'agit, selon l'autoévaluation, d'un point à améliorer. Chaque spécialité allie opportunément théorie et pratique.

Organisation

Le master 1 (M1), organisé en deux semestres (10 UE valant 60 crédits européens : ECTS - système européen de transfert et d'accumulation de crédits), prévoit des enseignements de tronc commun pour lesquels les connaissances sont renforcées (cours magistraux - CM et travaux dirigés - TD) dans une proportion suffisante. Le tronc commun propose également des enseignements d'ouverture (finances d'entreprise, gestion des ressources humaines - GRH) sans toutefois que le volume horaire dédié n'autorise une réorientation disciplinaire (35 heures).

Il est regretté l'erreur au sein de la maquette des enseignements annexée au dossier, qui affecte l'ensemble des enseignements au 1^{er} semestre. En l'état peu lisible, cette maquette ne permet absolument pas d'apprécier la pertinence de la ventilation des ECTS entre les semestres.

On regrettera également que le « parcours-type », destiné à aiguiller le choix des étudiants quant aux unités de différenciation en considération de leur projet de M2, ne soit renseigné que pour la spécialité *Droit des affaires*.

Par ailleurs, si l'organisation de journées de présentation des professions aux étudiants est un atout de cette formation, il convient de noter qu'elle peut apparaître tardive dès lors que les intéressés auront déjà élus les matières déterminant la future spécialité. Cette présentation gagnerait sans doute à viser le public de 3^{ème} année de licence (L3).

Les spécialités du M2 sont cohérentes et aucune redondance n'est à déplorer.

Positionnement dans l'environnement

Ce master est incontournable pour l'étudiant désireux de poursuivre en droit privé et ne présente aucune redondance avec un autre master de l'université. Si des universités avoisinantes offrent naturellement des formations similaires, la distance géographique adjointe à la sélection à l'entrée des parcours de M2 justifient la légitimité de cette offre de formation. La spécialité *Droit du contrat de travail* présente en outre de réelles spécificités par rapport à d'autres parcours de droit social, excluant ainsi les hypothèses de recouvrement.

L'environnement en termes de recherche est correct (une école doctorale et, en son sein, un centre de recherche en droit privé). Si ce n'est celui de notariat, les parcours de M2, bien qu'à prédominance professionnelle, offrent une possibilité aux étudiants d'opter pour un mémoire de recherche et de s'orienter vers cette voie après l'obtention du diplôme.

L'environnement socio-professionnel de la mention est satisfaisant et repose sur des partenariats avec des juridictions ou des professionnels du droit. Ils représentent un atout pour la mention en confortant l'intervention des professionnels en son sein ou en facilitant la recherche de stages et participent à l'interaction entre l'université et les milieux socio-professionnels concernés. Néanmoins, en dehors de la spécialité *Droit notarial*, les partenariats ne sont guère renseignés au niveau des M2. Par exemple, et assez étonnamment, il n'est fait état d'aucun partenariat susceptible d'intéresser la spécialité *Droit des affaires*. Il conviendrait également que la spécialité *Droit notarial* concrétise les nouveaux accords pour se conformer à la réglementation en vigueur.

Equipe pédagogique

Le responsable du M1 est également responsable de la mention *Droit privé*. Les spécialités de M2 relèvent de responsables ou co-responsables spécifiques qui organisent leur équipe pédagogique. Il en résulte une équipe pédagogique diversifiée au sein de la mention. La proportion des professionnels est importante (près de 52 %), sans nuire à la cohérence de la formation dès lors que les enseignants de l'URCA dispensent près de 60 % des enseignements.

Cette répartition générale se retrouve approximativement au sein de chaque spécialité, à l'exception notable de celles de *Droit et procédure* et de *Droit pénal et sciences criminelles* : alors que ces spécialités ont des vocations professionnelles, la part des intervenants professionnels y est étonnement faible (22 % et 16 %, respectivement). Cela peut s'expliquer par la faiblesse des partenariats les concernant. Les professionnels interviennent opportunément dans leur cœur de métier, à l'exception de la gestion des ressources humaines étonnamment confiée à un avocat.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

L'attractivité de la mention est significative au vu du nombre d'inscrits en M1. Elle est très bonne en M2, selon les informations communiquées quant au nombre de dossiers de candidature pour chacun des parcours.

Le M1 connaît un effectif stable et tout à fait acceptable (entre 150 et 200 étudiants). En revanche, la nette diminution des effectifs de trois spécialités de M2 (travail, procédure et pénal) est étonnante et ne paraît pas s'expliquer par une contraction des débouchés professionnels. Elle laisse alors suggérer un taux de désistement élevé et remet en cause l'attractivité des parcours.

<p>Le dossier ne fait pas état de l'origine des étudiants sélectionnés et interdit d'apprécier l'existence de passerelles. Les taux de réussite ne sont pas indiqués pour chaque année s'agissant du M1, ce qui ne permet pas d'évaluer leur évolution. Le taux mentionné pour 2014/2015 est cohérent (63 %). Le taux renseigné avoisinant régulièrement 100 % de réussite en chaque spécialité de M2 est également logique au vu de la sélection à l'entrée. La poursuite d'étude en doctorat est très faible (entre 0 et 5 %) mais s'explique par la vocation prioritairement professionnelle de la mention. Dans cette logique, l'insertion professionnelle des étudiants est satisfaisante, avoisinant régulièrement les 75 %, voire ponctuellement excellente ; par exemple, 100 % pour la spécialité <i>Droit des affaires</i>, quand bien même le taux de satisfaction de l'adéquation à l'emploi est alors plus faible, de l'ordre de 44 %. Les fonctions exercées après l'obtention du diplôme correspondent majoritairement aux spécialisations.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Bien que la recherche ne soit qu'une voie très marginalement élue, les moyens mis en œuvre pour la valoriser auprès des étudiants sont réels et classiques ; les étudiants ont ainsi la possibilité (sauf dans la spécialité <i>Droit notarial</i>, à vocation uniquement professionnelle) ou l'obligation (dans la spécialité <i>Droit des affaires</i>), de réaliser un mémoire au lieu d'un stage, de participer activement ou passivement à des colloques, sont astreints à certains travaux de recherche imposés, etc.</p> <p>Le nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention est par ailleurs satisfaisant (37 % environ). La mention est également adossée au Centre de recherches juridiques sur l'efficacité des systèmes continentaux (CEJESCO) et, en son sein, à l'Ecole doctorale « Sciences de l'Homme et de la société ». La recherche est donc visible dans la mention, mais son attractivité souffre du caractère professionnel des parcours de M2.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Les compétences professionnelles visées par la mention et plus particulièrement par les spécialités du M2 sont adaptées aux emplois mentionnés. Les différentes spécialités permettent d'opportuns contacts avec les milieux professionnels, perceptibles à travers la présence significative de professionnels des secteurs concernés et par les stages qui initieront une réflexion sur les métiers. Cet aspect est encore accentué en chacune des spécialités, par des exercices pratiques (techniques de recherche d'emploi, échanges d'écritures en un procès fictif, plaidoiries, etc.).</p> <p>En revanche, le dossier ne fait pas état de dispositifs généralisés d'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel.</p> <p>Les fiches RNCP permettent d'appréhender les secteurs et métiers visés (à l'exception de la spécialité <i>Droit des affaires</i>, non renseignée sur ce point).</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Le stage occupe une place importante dans la mention <i>Droit privé</i>, où il est encouragé dès le M1 en dispensant l'étudiant d'une matière optionnelle supplémentaire. Plus de 30 % des étudiants privilégient cette branche de l'option. Un stage est systématiquement proposé en M2, mais certains parcours autorisent les étudiants à privilégier un travail de recherche. Si cette option peut certes valoriser la recherche, elle autorise tout étudiant (hors la spécialité <i>Droit des affaires</i>) à mener ses études au terme du master sans avoir réalisé de stage, et ce en dépit de la prédominance professionnelle affichée des spécialités.</p> <p>L'évaluation exclusivement écrite du stage par la remise d'un rapport sans soutenance orale peut sembler peu pertinente dans les spécialités de M2 pour lesquelles il n'est pas organisé de Grand Oral. En effet, la mention annonce l'objectif de former les étudiants à l'expression écrite et orale. Or, ce deuxième aspect ne paraît pas être systématiquement contrôlé.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La mobilité entrante ou sortante est possible par le biais de Campus France. Néanmoins, si le dossier fait état de quelques mises en œuvre, aucune donnée précise ou chiffrée ne permet d'en apprécier la teneur.</p> <p>Un seul partenariat transfrontalier est évoqué et ne concerne, étonnement, que la seule spécialité <i>Droit notarial</i> en laquelle la place de l'international devrait bien au contraire être moindre qu'au sein des autres spécialités au vu des conditions d'accès à la profession qui en constitue le débouché.</p> <p>Les langues étrangères sont valorisées dans la mention avec les cours de langues « classiques », dont le volume horaire est satisfaisant. Des cours de spécialité en anglais sont dispensés en M1 et en M2, mais ne sont pas généralisés à tous les parcours.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Classiquement, tous les étudiants ayant obtenu leur L3 dans l'établissement sont admis en M1, tandis que les étudiants extérieurs, au vu des contraintes d'effectifs, sont admis sur dossier. Aucun élément n'est communiqué quant à la provenance des étudiants titulaires d'une L3, interdisant d'apprécier l'existence et l'opportunité des passerelles.</p>

Les unités de différenciation de M1 initient l'orientation en M2, sans toutefois interdire le choix d'une autre spécialisation. Certes, cette réorientation devrait préjudicier au dossier du candidat à l'occasion de la forte sélection alors opérée, ses lacunes en certaines matières n'autorisant pas l'homogénéité attendue des connaissances des étudiants de M2. Toutefois, la possibilité de suivre des unités libres en M2 pour remédier à ses lacunes introduit un élément de souplesse bienvenue.

Les critères utilisés pour la sélection à l'entrée en M2 sont traditionnels et pertinents.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Classiquement, les enseignements s'effectuent en présentiel et l'acquisition des connaissances est assurée par des examens ponctuels et un contrôle continu. L'établissement met en place des dispositifs dérogatoires adaptés (dispense d'assiduité, assistance, etc.) au bénéfice d'étudiants en situation particulière ; leur fréquente mise en œuvre (entre 24 % et 30 % en M1) témoigne de l'intérêt porté aux requêtes. Un aménagement supplémentaire est possible sur décision des responsables de spécialités, ce qui est opportun pour permettre à des étudiants salariés ou en situation de handicap de valider la formation.

La place du numérique est classique. L'URCA dispose d'un bureau virtuel, permettant de dématérialiser les enseignements ou leurs supports. Les étudiants ont la possibilité de valider le certificat informatique et internet, favorisant ainsi la certification des compétences attendues par les professionnels.

La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience et à la validation des acquis professionnels mais les dispositifs sont peu usités. L'absence de possibilité d'inscription en apprentissage est surprenante en M2, alors que les parcours concernés ont pourtant une vocation essentiellement professionnelle et que l'admission en contrat de professionnalisation est envisageable.

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation, alternant entre contrôle continu et terminal, sont classiques et cohérentes. Il est toutefois remarquable que les matières sans travaux dirigés de M1 soient sanctionnées par un oral et que certains parcours de M2 sanctionnent les enseignements par un Grand Oral, autorisant ainsi le contrôle de l'expression orale dont la maîtrise est essentielle dans un contexte professionnel. L'absence d'homogénéité des conditions d'évaluation entre les différents parcours est cohérente au vu des spécificités que chacune induit.

La répartition des ECTS n'est guère cohérente. Alors qu'une année comporte normalement 60 crédits, les spécialités *Droit pénal et sciences criminelles* et *Droit et procédure* en attribuent respectivement 58 et 62. Les suppléments aux diplômes des autres spécialités ne renseignent pas ce point.

Le rôle et les modalités des jurys d'examen sont classiques. Aucun élément du dossier ne permet de déterminer si, au sein des jurys, un nombre restreint d'intervenants universitaires et professionnels doivent obligatoirement être présents.

Suivi de l'acquisition de compétences

La mention permet aux étudiants d'acquérir des compétences transversales (tronc commun en M1) et d'en assurer le suivi (contrôle continu, travaux dirigés, stage, Grand Oral dans certains parcours). Par ailleurs, la mention compte un nombre important d'intervenants professionnels, ce qui permet une vérification de l'acquisition des compétences conformes aux objectifs de la formation.

En revanche, il n'existe pas de portefeuille de compétences ou de livret de suivi. Si cette absence d'encadrement peut s'expliquer par le niveau acquis par les étudiants lors de leur admission en M2, voire en M1, il ne faut pas oublier que des situations particulières ou des passerelles peuvent justifier la mise en place de telles mesures.

Les suppléments au diplôme sont globalement bien rédigés. Sont toutefois manquantes en trois spécialités (*Droit notarial*, *Droit du travail* et *Droit des affaires*) les informations relatives à l'accès (modalités de sélection) et l'attribution des ECTS. Les exigences du programme ne sont pas renseignées pour deux spécialités (*Droit du travail* et *Droit des affaires*).

Suivi des diplômés

L'Observatoire du suivi, de l'insertion professionnelle et de l'évaluation (OSIPE) de l'URCA réalise le suivi des diplômés sur la base de sondages auprès des diplômés de M2 à six et 30 mois. Toutefois, l'insuffisante proportion de réponses a opportunément conduit trois spécialités à organiser des sondages internes, dont un de très bonne qualité (*Droit du travail*). Un annuaire des anciens est en cours d'élaboration, ce qui permettra de renforcer le suivi des étudiants.

En revanche, aucun suivi des étudiants de M1 n'est mis en œuvre, ce qui est regrettable dès lors que les spécialités de M2 ne peuvent en accueillir qu'une faible proportion (26 % en 2015/2016, selon le dossier, par confrontation des effectifs renseignés au tableau 3 et du tableau de sélection dans le dossier de la formation).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Des conseils de perfectionnement sont organisés au niveau de la mention et de chaque spécialité en M2. Leur composition est équilibrée (enseignants, praticiens, étudiants). Ils sont opportunément renforcés par des bilans établis à partir des données communiquées par les étudiants aux responsables de parcours. La formation paraît prêter attention aux retours des recommandations desdits conseils, sans systématisme néanmoins. Ainsi, la revendication estudiantine d'un stage obligatoire et non plus facultatif au sein de la spécialité *Droit du travail* est-elle écartée sans explication. Un dispositif d'évaluation des enseignements est mis en place dans chaque spécialité de M2.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation opportune, organisant de manière cohérente l'apprentissage du droit privé en master, sans lacune ni doublon.
- Une spécialisation progressive offrant des possibilités de passerelles et de réorientations. On regrettera toutefois que le « parcours-type » prôné en M1 n'ait pas été renseigné pour toutes les spécialités de M2.
- Une équipe pédagogique diversifiée, si ce n'est dans les spécialités *Droit et procédure* et *Droit pénal et sciences criminelles*, en lesquelles la place anormalement faible des professionnels étonne au vu de l'orientation professionnelle affirmée.
- Une bonne insertion professionnelle des diplômés à l'issue du M2.

Points faibles :

- L'absence de suivi des diplômés à l'issue du M1 alors que seule une faible proportion est en mesure d'accéder au M2.
- L'absence de valorisation des dispositifs de validation des acquis de l'expérience/validation des acquis professionnels et des voies professionnalisantes (contrat de professionnalisation/apprentissage).
- Une place de la recherche encore trop faible malgré les tentatives de sensibilisation des étudiants.

Avis global et recommandations :

En conclusion, cette formation est légitime, attractive et cohérente. Elle ne nécessite pas de modification majeure.

Quelques recommandations peuvent toutefois être formulées :

- Davantage d'attention doit être portée aux fiches RNCP et aux suppléments aux diplômes, actuellement incomplets ou mal renseignés (ETCS). De même, l'autoévaluation privilégie la spécialité *Notariat* au détriment des autres, globalement moins renseignées ; notamment, rien n'explique l'étonnante chute du nombre d'inscrits dans les spécialités *Droit du travail*, *droit du contrat de travail*, *Droit et procédure* et *Droit pénal et sciences criminelles*.
- Il conviendrait d'organiser un suivi des étudiants de M1.
- Il serait opportun d'anticiper l'organisation de la présentation des métiers pour en faire bénéficier un public en L3 et autoriser un meilleur choix du parcours en M1.
- Les spécialités *Droit et procédure* et *Droit pénal et sciences criminelles* gagneraient à réorienter certains enseignements sur la logique de la formation tout en intégrant davantage de professionnels à leurs équipes pédagogiques.
- La place de la recherche peut encore être renforcée et la mobilité internationale intensifiée.
- La voie de l'apprentissage mériterait d'être envisagée comme modalité de suivi des parcours de M2.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation du master *Droit privé*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires du responsable de la formation :

Est reprochée, dans le Master 2 de droit pénal et de sciences criminelles, la proportion entre enseignants titulaires et enseignants extérieurs, le rapport déplorant la faible place des professionnels (V, Rapport, p. 4, Equipe pédagogique et p. 7, Avis et recommandations). Il convient de préciser que le Professeur associé qui intervient dans ce Master 2 exerce également la profession de magistrat et peut donc compter parmi les intervenants professionnels, bien qu'il soit compté parmi les enseignants titulaires de l'URCA.